

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
A L'ASSOCIATION « Beffrois du Patrimoine Mondial »

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au conseil :

Les Villes propriétaires d'un beffroi du Bien Sériel « Beffrois de Belgique et de France » doivent répondre aux obligations liées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en mettant en place un plan de gestion commun.

Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien et porte sur les thématiques de la protection, la conservation, l'aménagement urbain, la valorisation et la coopération ceci afin d'assurer le maintien de la valeur universelle et exceptionnelle du bien.

Les actions du plan de gestion ont été validées par l'ensemble des collectivités propriétaires de Beffroi, dont la Ville de Gravelines qui a approuvé ce plan lors du conseil municipal du 21 mars 2024.

Des rapports périodiques pour les beffrois sont établis avec les axes prioritaires suivants :

- Recensement des objets mobiliers, bonnes pratiques pour le suivi annuel du bien ;
- Finalisation des protections au titre des Monuments historiques en faveur d'un classement ;
- Développement d'un propos commun sur les valeurs du patrimoine mondial ;
- Elaboration d'outils partagés ;
- Sensibilisation des élus et techniciens au patrimoine mondial ;
- Inventaire des perspectives majeures indispensables au maintien de la valeur universelle exceptionnelle ;
- Charte d'engagement des gestionnaires ;
- Création de nouveaux supports de communication et de médiation

L'Etat, à travers les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, a souhaité confier à l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial la conduite du plan de gestion.

Une subvention pour l'année 2026 est sollicitée par l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial » à hauteur de **1 500 euros** afin de poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Gravelines, propriétaire d'un des beffrois du bien sériel, contribue financièrement par une subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros), en 2026, à l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial »

La Commission Municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 08 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 - 18h00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER à partir de 19h00 (point B8), Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Monsieur Alain BOONEFAES, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur LEDOUX, Monsieur Julien VEYER, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN jusqu'à 19h00 (Point B8),

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BLEUEZ, Madame Marie-Christine SOYEZ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA.

Démissionnaires :

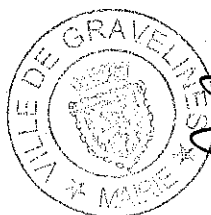
Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** - Fonction **3** - Sous Fonction **3121** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

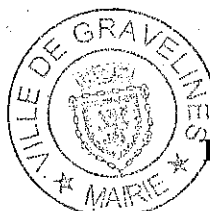
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 OCTOBRE 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 OCT. 2026